



*L'énergie la plus propre et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas.*

**Monsieur le Ministre de l'Économie et des Finances**  
**Monsieur Bruno Le Maire**  
Ministère de l'Économie et des Finances  
139 Rue de Bercy,  
75572 PARIS Cedex 12

*Objet : Plan de relance de l'activité du bâtiment – Propositions de mesures.*

Paris, le 06 mai 2020

Monsieur Le Ministre,

Le collectif « Isolons la Terre contre le CO<sub>2</sub> » est composé d'entreprises industrielles du secteur de la construction ; il a été créé fin 2003 dans la foulée du débat national sur les énergies.

Alors que le nombre de victimes du COVID-19 continue à croître jour après jour, priorité doit être donnée à la lutte contre la pandémie et ses effets sur nos concitoyens. Au-delà des conséquences humaines, nous savons d'ores et déjà que l'impact de l'actuelle crise sera colossal pour l'économie française et européenne, en particulier pour le bâtiment, et qu'une grande partie des entreprises du secteur seront mises dans des situations précaires voir de faillite.

Rappelons que les investissements dans des travaux de rénovation ou dans la construction sont des investissements majoritairement reportables. En l'absence de plan de relance efficace, cette absence d'investissement dans la filière aurait, à très court terme, des conséquences économiques, environnementales et sociales désastreuses.

Compte tenu de la criticité de la situation de la filière, nous appelons donc de nos vœux un investissement massif et des mesures d'urgence pour une relance rapide et durable de l'activité économique dès le début de sortie du confinement.

Par ailleurs, nous sommes intimement convaincus que ce plan de relance n'a de sens que s'il contribue à l'accélération de la transition environnementale du secteur, à pérenniser la structuration des filières existantes et à lutter contre la précarité énergétique. En effet, il nous semblerait tout à fait inconséquent



*L'énergie la plus propre et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas.*

et contre-productif de sacrifier la qualité des bâtiments et la transition environnementale sur l'autel d'une relance non encadrée du secteur. Les mesures du plan de relance doivent, à notre sens, accélérer la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments neufs ou existants, ainsi qu'améliorer le confort, les qualités sanitaires et la pérennité des bâtiments.

Enfin, les ménages précaires étant particulièrement frappés par cette crise et ne bénéficiant pas ou peu de capacités d'investissement, les mesures doivent être adaptées pour leur permettre d'en bénéficier massivement et réduire d'autant la précarité.

Les mesures proposées, décrites, en annexe, nécessitent toutes des décisions à court terme et conduisent à des effets combinés de court terme, de moyen terme et de long terme sur l'activité économique du secteur.

Restant à l'entière disposition de votre cabinet pour venir étayer nos propositions et, dans l'attente de vous lire,

Je vous prie de croire, Monsieur Le Ministre, à l'expression de ma très haute considération.

Président  
Bruno Lacroix

Annexe : Proposition de mesures

Contact : adresse mail porte-parole du collectif [olivier.servant@saint-gobain.com](mailto:olivier.servant@saint-gobain.com)

Copie :

Ministre de l'Économie et des Finances

Ministre du travail

Ministre chargé de la ville et du logement

Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire

DGEC – Laurent Michel, Olivier David

DHUP – François Adam, Emmanuel Acchiardi



*L'énergie la plus propre et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas.*

## Plan de relance de l'activité du bâtiment Proposition de mesures

### 1. Préambule

Alors que le nombre de victimes continue à croître jour après jour, priorité doit être donnée à la lutte contre la pandémie et ses effets sur nos concitoyens. Au-delà des conséquences humaines, nous savons d'ores et déjà que l'impact de l'actuelle crise sera colossal pour l'économie française et européenne, en particulier pour le bâtiment, et qu'une grande partie des entreprises du secteur seront mises dans des situations précaires voir de faillite.

Rappelons que les investissements dans des travaux de rénovation ou dans la construction sont des investissements majoritairement reportables. En l'absence de plan de relance efficace, cette absence d'investissement dans la filière aurait pour conséquence de très nombreuses faillites d'entreprises et la mise au chômage de centaines de milliers d'artisans.

**Nous appelons donc de nos vœux un investissement massif et des mesures d'urgence pour une relance rapide de l'activité économique dès l'après-confinement. Par ailleurs, nous sommes intimement convaincus que ce plan de relance n'a de sens que s'il contribue à l'accélération de la transition environnementale du secteur ainsi qu'à pérenniser la structuration des filières existantes.**

Il nous semblerait tout à fait inconséquent et contre-productif de sacrifier la qualité des bâtiments et la transition environnementale sur l'autel d'une relance non encadrée du secteur. La construction massive et peu qualitative des bâtiments de l'après-guerre, tirée en premier lieu par la productivité, est l'illustration de l'écueil à éviter. Cette génération de bâtiments est à la fois porteuse de très nombreuses pathologies et constitue les épaves thermiques du parc actuel dont la réhabilitation lourde voire la reconstruction est impérative.

Ainsi, les mesures du plan de relance doivent, à notre sens, permettre la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments neufs ou existants, ainsi qu'une amélioration du confort, des qualités sanitaires et de la pérennité des bâtiments.

Par ailleurs, les ménages précaires étant particulièrement frappés par cette crise et ne bénéficiant pas ou peu de capacités d'investissement, les mesures doivent être adaptées pour leur permettre d'en bénéficier et réduire d'autant la précarité.

### 2. Mesures proposées

Toutes les mesures proposées ci-après nécessitent une prise de décision à court terme.

Pour des raisons de lisibilité, elles sont regroupées selon l'échéance de leur effet attendu sur l'activité économique de la filière.

#### 2.1 Mesures à impact court terme (<6 mois)

- **Rénovation globale des logements au niveau BBC (Bâtiment à Basse Consommation) à 1€ pour les ménages précaires.**

Les ménages précaires (environ 5M) sont en première ligne des impacts économiques de la crise actuelle. Déjà aujourd'hui, ces ménages n'ont pas ou peu de moyens pour investir dans la rénovation de leur logement. Cette difficulté va s'amplifier avec les conséquences de la crise, stoppant potentiellement tous les actes de rénovation pour ces ménages qui en ont pourtant le plus besoin. De fait, il est nécessaire de



*L'énergie la plus propre et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas.*

mettre en place une mesure forte pour améliorer la qualité de vie et libérer le pouvoir d'achat de ces ménages.

Dans la lignée du schéma de fonctionnement de Ma Prim'Rénov, dorénavant fonctionnel, nous proposons que l'ANAH porte une offre de rénovation globale BBC à 1€ pour tous les ménages en situation de précarité ou de grande précarité.

Le financement de cette offre serait basé sur un cumul entre les aides fiscales existantes par type de travaux Ma Prim'Rénov, les CEE « coup de pouce rénovation globale » (voir ci-après) et une aide publique additionnelle dédiée si besoin.

- **Réouverture temporaire du CITE à tous les ménages**

Depuis 2020, les ménages des 9ème et 10ème déciles de revenus sont exclus du dispositif du CITE, n'incitant plus ces ménages à réaliser des travaux de rénovation énergétique pourtant nécessaires.

Les ménages aux revenus les plus élevés sont pourtant ceux qui sont en général les plus susceptibles de déclencher de tels travaux (jusqu'en 2019, les ménages des 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> déciles de revenus représentaient plus de 50% des investissements en rénovation énergétique). En période d'incertitude économique, ils sont sans doute les seuls qu'il est possible d'inciter à investir.

Dans une période de relance du bâtiment, et pour mobiliser de nouveau les investissements de ces ménages, le CITE pourrait leur être temporairement ré-ouvert durant 18 mois, jusqu'à fin 2021, selon les mêmes conditions que pour les ménages intermédiaires.

Le CITE ne prenant en charge qu'une partie du coût des travaux, cela permet de créer un effet de levier de cet investissement public sur l'activité du bâtiment.

- **Prolongation à l'identique des actuels « coups de pouce » CEE isolation**

Depuis leur création, les « coups de pouce » CEE pour les travaux d'isolation ont très largement fait la preuve de leur efficacité pour massifier les travaux de rénovation énergétique.

A ce jour, était prévu une réduction des montants forfaitaires de ces primes aux travaux d'isolation. Cette réduction irait à l'encontre de l'objectif de ce plan de relance.

Nous proposons donc de surseoir à ces réductions de « coups de pouce » CEE isolation jusqu'à la fin de la 4<sup>ème</sup> période des CEE soit fin 2021.

- **Coup de pouce massif CEE pour rénovation globale.**

Depuis peu, une fiche CEE a été créée pour valoriser les rénovations globales de logements respectant un niveau de performance énergétique modeste. Il s'agit ici de créer un coup de pouce nettement bonifié en cas de respect du niveau de performance Bâtiment à Basse Consommation rénovation, correspondant à l'objectif de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

La rénovation globale BBC des logements est, aux yeux de tous les acteurs, le chemin le plus efficace pour atteindre les objectifs nationaux. Néanmoins, cette pratique est peu répandue en particulier du fait du cumul des coûts de travaux en une seule étape.

Les CEE peuvent permettre un recours plus massif à cette bonne pratique.

Pour ce faire, nous proposons de bonifier la fiche CEE rénovation globale des logements, sous réserve de respect du niveau de performance BBC rénovation, sous forme d'un dispositif « coup de pouce », dont la prime devra être dimensionnée pour permettre un passage à l'acte rapide et large de tous les types de ménages, selon leur capacité d'investissement. Ce coup de pouce étant en cours de définition par la Direction Générale de l'Energie et du Climat, nous proposons de caler les objectifs de performance à l'objectif de la SNBC et les montants des aides à un niveau correspondant à l'ambition du plan de relance du bâtiment.



*L'énergie la plus propre et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas.*

- **Mise en place d'un bonus sur les droits de mutation pour les rénovations globales maisons individuelles et logements collectifs**

Les mutations de biens immobiliers sont des moments privilégiés pour réaliser des rénovations : réaménagement, remise aux normes, rénovation énergétique globale.

Pour dynamiser la pratique de la rénovation énergétique globale au niveau BBC, il serait judicieux de créer un bonus sur les taxes liées aux cessions, lorsque ce type de travaux de rénovation sont entrepris par l'acquéreur. Une telle mesure serait aussi susceptible d'avoir un effet accélérateur sur le marché immobilier.

Si l'acquéreur réalise des travaux de rénovation globale amenant son nouveau bien immobilier au niveau BBC rénovation dans les 2 ans suivant l'acquisition, une part des taxes liées à la cession lui serait restituée.

Par exemple : mise en place d'un bonus d'un montant de 0,6% du montant du bien, imputé sur les droits de mutation perçus par l'Etat, sur justification de réalisation des travaux dans un délai de 24 mois et d'atteinte de la performance énergétique.

Par ailleurs, pour accélérer le marché de travaux à court terme, s'agissant d'une mesure de droit positif, elle pourrait s'appliquer rétroactivement aux acquisitions récentes.

- **Mise en place effective du PREP (Parcours de Rénovation Énergétique Performante des pavillons et maisons de ville) dans les territoires**

Pour structurer de manière pérenne la filière de rénovation énergétique performante, nous proposons de déployer le PREP dans les territoires.

Issu de l'Expérimentation du Passeport Efficacité Énergétique, le PREP est un outil au service des particuliers et des collectivités permettant de :

- Généraliser à l'ensemble du parc de logements individuels, la production de feuilles de route de travaux BBC compatibles en une ou plusieurs étapes de travaux.
- Proposer une adaptation au cas par cas des étapes et de la planification individuelle des travaux.
- Standardiser l'offre de rénovation pour en réduire les coûts et concentrer les efforts des acteurs de la filière.

La démarche et les outils ayant été développés et expérimentés sur des territoires tests depuis 3 ans, c'est maintenant l'occasion de les déployer dans l'ensemble des territoires pour structurer la demande et l'offre de manière pérenne.

- **Accompagnement de la montée en compétences des entreprises et artisans : Tutoriels de pose, vidéos et formation à distance**

La période de confinement a mis en exergue l'opportunité et les très importantes capacités de la formation à distance.

La formation professionnelle est un axe majeur de maintien et de développement des compétences des artisans et entreprises du bâtiment.

La mesure proposée consiste à créer un/des portails de formation professionnelle à distance pour les acteurs du bâtiment, selon différents types de plans de formations, allant de simples mise à disposition gratuite de tutoriels de mise en œuvre, vidéos de pose de produits, jusqu'à des formations approfondies qualifiantes payantes.

Ce type de portail permet de répondre à plusieurs besoins : l'immédiateté de tutoriels de pose lorsqu'une entreprise s'interroge sur un chantier en cours, la formation à distance permettant de s'articuler souplement avec les plannings de chantiers et de limiter les déplacements, la reconversion professionnelle. Cette offre viendrait en complément des formations sur site et des formations en centre actuellement disponibles.



*L'énergie la plus propre et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas.*

- **Aides directes à la rénovation des boutiques, commerces et centres touristiques**

Compte tenu de l'absence prolongée d'activité commerciale et touristique liée à la crise sanitaire actuelle, chaque redémarrage économique des sociétés de ces 2 secteurs sera difficile.

Le risque est fort que dans les prochaines années, aucun travaux d'amélioration des bâtiments de ces secteurs ne soit fait, faute de capacités d'investissement, conduisant à une obsolescence de l'offre et une baisse d'attractivité.

Pour permettre la remise à niveau et l'amélioration des bâtiments commerciaux et des infrastructures touristiques, nécessaires au renouveau de leur attractivité, nous proposons la mise en place d'aides financières à la rénovation de ces bâtiments et infrastructures.

Différents mécanismes d'aides peuvent être envisagés, financiers, fiscaux, publics, mixtes publics/privés ou privés.

- **Plan national de rénovation des bâtiments d'enseignement**

A court terme, la période de confinement en cours pourrait être mise à profit pour rénover des bâtiments d'enseignement vides, en particulier ceux destinés à être vacants jusqu'en septembre comme les universités.

Outre une attribution budgétaire, le démarrage de travaux à court terme sur ce type de bâtiments majoritairement publics, nécessiterait une mesure temporaire d'adaptation du code des marchés pour accélérer les processus administratifs d'appels d'offre.

Pour tous les cas n'ayant pas pu faire l'objet de travaux à brève échéance, cette mesure de court terme pourrait être prolongée par un plan pluriannuel d'investissement dans la rénovation des bâtiments d'enseignement, ayant la vertu de réduire l'impact environnemental des bâtiments et d'y garantir un cadre propice à l'apprentissage grâce à une qualité de l'air intérieur adéquate, d'adapter le parc aux évolutions des modalités éducatives (notamment dédoublement des classes) et de redonner une attractivité à ces environnements.

- **Bâtir une offre et une capacité de production de bâtiments éphémères d'urgence**

La crise actuelle, de par son ampleur inédite, a mis en exergue un manque d'anticipation sur plusieurs aspects, dont notre manque de capacité en bâtiments hospitaliers ainsi qu'en logements d'urgence pour les populations les plus pauvres et les plus exposées.

L'offre et la demande de construction de tels bâtiments éphémères, modulables et déplaçables, se heurte à un problème de temporalité pour les concevoir, adapter l'appareil de production, les produire et les livrer.

Compte tenu du risque avéré de nouvelles crises internationales, nous proposons le lancement de concours pour définir des cahiers des charges de construction industrialisable et d'adaptation de l'appareil de production pour permettre, quand la nécessité sera de nouveau avérée, de produire en urgence ce type de bâtiments éphémères, sous l'égide des ministères en charge de la santé, du logement et de l'intérieur.

## **2.2 Mesures à impact moyen terme (6 à 18 mois)**

- **Plan de rénovation des bâtiments de santé**

La crise sanitaire a pointé les faiblesses de notre système de santé et notamment le vieillissement des infrastructures existantes. Le personnel de santé fait face à la crise avec un courage et un dévouement particulièrement impressionnants qu'il convient en premier lieu de saluer.

Après cette période de crise, le gouvernement serait légitime, au-delà de la valorisation financière des professionnels de santé, à mettre en place un plan national pluriannuel de rénovation et de construction d'établissements de santé afin qu'ils puissent être modulables et adaptés aux différentes situations de crise



*L'énergie la plus propre et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas.*

qui ne manqueront malheureusement pas de se reproduire. En matière de performance énergétique, ce plan s'appuierait sur l'obligation de rénovation citée ci-avant.

En matière de financement, l'Etat pourrait s'appuyer sur le nouvel élan de solidarité nationale que nous vivons pour proposer des mécanismes mixtes de financement public/privé de ce plan, comme par exemple la création de mécanismes de défiscalisation des investissements de personnes physiques ou morales à un fonds dédié.

- **Soutien à la construction de logements sociaux, respectant des critères de qualité et de performance ambitieux**

Les ménages modestes, locataires du parc social, subissent de plein fouet les conséquences économiques de la crise actuelle. Par voie de conséquences, le risque pour les bailleurs sociaux d'augmentation des impayés de loyers est avéré, mettant à mal l'équilibre économique des structures et réduisant d'autant les capacités de financement des bailleurs sociaux.

En l'absence de mesures spécifiques de soutien, les investissements dans la production de nouveaux logements sociaux seront donc nettement réduits dans les prochaines années, allant à l'encontre de la politique sociale et de la mixité nécessaire sur nos territoires.

Nous proposons donc la mise en place de mesures spécifiques de soutien à la construction de nouveaux logements sociaux : capacité de réquisition de friches, de bâtiments vacants en vue d'être réhabilités, mise à disposition de terrains par les collectivités sous forme de baux emphytéotiques très long terme, allongement de la durée des emprunts bonifiés, bonifications supplémentaires des taux d'emprunts des bailleurs sociaux pour la construction de logements, dégrèvements additionnels de taxes.

Dans une optique de contribution à la transition environnementale, à la construction de qualité et à la préservation de la santé des occupants, ces différentes aides pourraient être éco-conditionnées à l'application par anticipation du référentiel E+C- ou d'autres standards de construction préfigurant la RE2020 comme le label Effinergie+ par exemple ainsi que ceux intégrant des exigences en matière de qualité d'air intérieur.

### 2.3 Mesures à impact long terme (>18 mois)

- **Réglementation environnementale des bâtiments neufs - RE 2020**

La RE2020 constitue un enjeu essentiel pour la contribution des futurs bâtiments à l'abaissement des consommations d'énergie et des émissions de GES du secteur tout en améliorant leur bilan environnemental sur tout leur cycle de vie. A la lumière de la crise sanitaire que nous vivons, elle devrait aussi être l'occasion d'intégrer aussi des dispositions relatives à la protection de la santé des personnes. La réglementation thermique des bâtiments neufs a aussi un effet directeur très net sur l'adaptation de l'offre, des techniques et l'évolution des professions.

Le travail réalisé lors des différentes concertations techniques depuis plusieurs mois doit pouvoir continuer en desserrant la pression politique liée à une entrée en vigueur toujours annoncée au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Les travaux techniques de définition des modalités d'application ne sont pas suffisamment avancés et encore moins partagés avec les filières pour estimer le calendrier raisonnable.

Par ailleurs, aucune étude d'impact des orientations sur les filières et sur coûts de construction n'a encore été menée, ni partagée.

Nous souhaitons donc un report des décisions stratégiques de politique énergétique et ce, pendant suffisamment de mois, pour permettre d'établir des modalités d'application ambitieuses, structurantes et partagées avec les filières.

Parmi les travaux à mener : fiabilisation et robustesse du moteur de calcul, restitution aux membres des groupes de travail GC méthode des études de sensibilité menées par la DHUP, mise à disposition auprès des



*L'énergie la plus propre et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas.*

professions du moteur de calcul pour leur permettre d'évaluer l'impact de la nouvelle méthode par des études de sensibilité, réunir les GT à l'issue des calculs menés par tous pour déterminer les indicateurs et pour établir les exigences réglementaires par la voie du consensus. La vérification de l'équilibre concurrentiel de la RE 2020 entre industries et entre énergies doit être effective et partagée.

Alors que les filières de l'industrie et du bâtiment sont déjà mises à mal avec la crise sanitaire actuelle, elles ont besoin de reprendre un souffle économique et de maintenir les emplois. La réglementation ne doit pas être source de désorganisations supplémentaires. Il est important de surseoir aux décisions politiques jusqu'à la fin de ces travaux techniques, et ainsi d'avoir une réglementation ambitieuse à l'instar des enjeux de sortie de crise : décarbonation, défense du pouvoir d'achat, politique industrielle, relance par l'investissement « vert », réponse aux conclusions de la convention citoyenne et meilleure prise en compte de la dimension sanitaire dans l'acte de construire, en particulier en garantissant une qualité de l'air intérieur satisfaisante.

C'est sur la base de ce travail approfondi de la RE2020 que le pouvoir politique pourra décider des ambitions de la France en matière de « décarbonation, maîtrise des dépenses énergétiques et de préservation de la santé des occupants » dans le secteur de la construction neuve.

Pendant cette période rallongée de préparation de la RE 2020, nous proposons de continuer d'appliquer la RT 2012, en anticipant dès à présent une évolution d'ores et déjà ancrée dans les objectifs de la RE2020 et ayant fait l'objet d'un communiqué de presse de vos services en ce sens mi-janvier 2020 : abaisser le seuil maximal de besoins en énergie Bbiomax pour renforcer la sobriété des bâtiments. Cette application anticipée sur cet aspect faisant consensus, permettrait de donner un temps d'adaptation aux filières et mettre ainsi à profit cette période transitoire.

#### • **Diagnostic de Performance Energétique**

Le DPE est un outil d'information du public qui est reconnu. Sa transformation en un document opposable à brève échéance est une excellente mesure.

Néanmoins, les orientations envisagées dans les travaux de fiabilisation du DPE comportent de nombreux changements qui, s'ils sont appliqués tous ensemble, vont déstabiliser profondément et pour longtemps les professions concernées (agences immobilières, diagnostiqueurs, particuliers...).

Afin de desserrer la pression réglementaire et le risque de déstabilisation, il nous paraîtrait judicieux de procéder en 2 étapes :

- 1<sup>ère</sup> étape : modification de la méthode de calcul, des outils logiciels et du guide de recommandations, pour permettre la mise à jour rapide de la formation des diagnostiqueurs,
- 2<sup>ème</sup> étape : décisions de stratégie politique modifiant les classes du DPE, les indicateurs restitués (postes de consommations, expression en énergie finale et/ou primaire et/ou en émissions de GES, modifications des classes...), la présentation graphique du DPE.

A défaut de procéder à la modification du DPE en deux étapes, il faudrait reporter de 12 mois l'entrée en vigueur du nouveau DPE (1/01/2022 au lieu de 1/01/2021), ce qui permettrait de pouvoir finir sereinement les travaux et de prendre des décisions qui aujourd'hui n'ont pas fait l'objet de partage de vision avec les professions.

### 3. Tableau de synthèse des mesures proposées

Domaine concerné	2020		2021		2022 et au-delà	
	Mesure à impact économique court terme (<6mois)		Mesure à impact économique moyen terme (6 à 18 mois)		Mesure à impact économique long terme (>18mois)	
Rénovation	Rénovation énergétique diffuse	Rénovation globale BBC à 1€ pour les ménages précaires et grands précaires, administrée par ANAH				
		Re-ouverture temporaire CITE au 9ème et 10ème déciles				
		Prolongation à l'identique des actuels "coups de pouce" CEE isolation				
		Bonification "coup de pouce" CEE rénovation globale BBC				
		Bonus sur droits de mutation en cas de rénovation globale BBC				
		Mise en place territoriale du PREP (Parcours de Rénovation Énergétique Performante des Pavillons)				
	Rénovation tertiaire	Accompagnement des professionnels : Tutoriels de pose, vidéos et formations à distance		Obligation de rénovation énergétique tous secteurs non résidentiels --> publier à l'été 2020		
	Bâtiments de santé			Plan national et européen rénovation/construction bâtiments de santé		
	Bâtiments d'enseignement	Plan national de rénovation des bâtiments d'enseignement				
	Commerces et bâtiments de loisir	Mise en place d'aides directes à la rénovation des boutiques, commerces et centres touristiques				
Diagnostic de Performance Énergétique	Finalisation des nouvelles modalités		Outils et formation des diagnostiqueurs		Nouveau DPE opposable	
Neuf	Tous bâtiments neufs	Préparation concertée des modalités et évaluation partagée des impacts économiques et filières		Application pré-RE 2020 : RT 2012 avec renforcement performance enveloppe Bbiomax. Publication modalités au T2. Outils et formation au T3-T4		RE 2020 (entrée en vigueur 1er janvier)
	Logements sociaux neufs			Aides à la construction de logements sociaux (bonification et allongement prêts, dégrèvement taxes)		
	Préparation crises : offre bâtiments d'urgence	Cahier des charges type pour construction de bâtiments d'urgence		Adaptation filière préfabrication "prête à construire" des modules de bâtiments d'urgence		